

Convoqué le 10 décembre 2024, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Montfaucon (salle d'animation), le 16 décembre 2024 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....  
Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GOUY Pascal, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel et Mmes MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : M. CELLE Hubert et Mmes DREVET Hélène et MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme JAMES M.-Laure donne pouvoir à M. SABY F.-Régis,  
M. GRANGE Jean-Paul donne pouvoir à Mme MARCON Catherine,  
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à M. MOULIN Christophe,  
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre,  
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

.....  
M. le Président laisse le mot d'accueil à M. le Maire de Montfaucon.

M. SABY souhaite la bienvenue à l'assemblée et explique que cette salle va porter le nom de l'ancien Maire « Espace Jean FAYARD ». M. le Président estime que c'est une bonne idée.

M. le Président propose ensuite à Madame Céline ADAM-GUERET, nouvelle responsable du « cycle de l'eau », de se présenter à l'assemblée. Elle vient de prendre son poste ce lundi 16 décembre. Il ajoute qu'on compte beaucoup sur ce poste car il y a du travail. Il rappelle que le dossier du transfert des compétences eau/assainissement a été anticipé d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2025 afin de ne pas laisser le travail aux nouveaux élus. Il souhaite la bienvenue à Mme ADAM-GUERET et lui souhaite beaucoup de réussite.

Mme ADAM-GUERET présente son parcours et ses domaines de compétences.

**APPEL DES PRESENTS**

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (16 présents + 5 pouvoirs + 3 absents).

## SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Lucien MOUNIER comme secrétaire de séance (décision unanime).

## APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président explique qu'il convient de valider ce soir deux procès-verbaux, celui du 28 octobre 2024 et celui du 4 novembre 2024.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du 28 octobre 2024 (décision unanime) et le procès-verbal du 4 novembre 2024 (décision unanime).

## INFORMATIONS

M. le Président présente les décisions (Bureau et Président) et arrêtés (Président) qui ont été pris dans le cadre des délégations et compétences qui leur ont été accordées.

M. VALLAT demande pourquoi il y a encore des prolongations de baux alors qu'on a décidé de la vente de la pépinière à Montregard. M. le Président explique que la vente a été décalée du fait de problèmes administratifs ; la vente devrait être signée fin janvier. Il ajoute que Romain BEAL va reprendre un des deux ateliers et proposera un bail commercial pour le second au locataire actuel, et procèdera à une extension du bâtiment.

M. VALLAT demande pourquoi les tarifs assainissement ont été votés en Bureau et non abordés en Conseil Communautaire et souhaite savoir ce qui a motivé une augmentation que de la partie abonnement sur Dunières et pas sur la consommation au m<sup>3</sup>. Il aurait trouvé plus logique que ce soit discuté en amont et dit que la référence de 120 m<sup>3</sup> est trop élevée par rapport à la réalité des consommations.

M. le Président explique qu'il s'agit d'aller vers une harmonisation des tarifs à l'échelle de la Com Com (en se rapprochant le plus possible des 40% de part fixe) et d'assurer une recette sûre avec l'abonnement.

M. VALLAT souhaite que ces éléments passent en Conseil Communautaire. Il est répondu que les délais de cette année sont contraints, et que dans tous les cas, les tarifs sont une compétence du Bureau et non du Conseil Communautaire. Il est précisé que le tarif cible lié aux règles de l'Agence de l'Eau est un abonnement à 58 € HT et un prix au m<sup>3</sup> de 0.72 € HT.

M. POINAS ajoute que dans le cadre de l'harmonisation, les Communes qui ont un abonnement faible arriveront à rattraper celles qui sont déjà hautes, Comme St-Romain.

M. le Président explique que pour l'eau, au niveau du SEM, il va proposer une baisse de 0.30 € HT à Dunières, ce qui viendra contrebalancer l'impact de l'assainissement.

M. VALLAT demande quel sera le prix de la SPL. M. le Président dit que pour cette année, on va maintenir les tarifs 2025 pour l'eau sauf pour Dunières où il va proposer une baisse de 0.30 € HT.

M. VALLAT indique que Dunières doit avoir les prix de la SPL et pas d'une DSP. Il est expliqué que la reconsultation de la DSP de Dunières (avec VEOLIA ou d'autres) aurait certainement impliqué une augmentation plus importante que cela du SEM. Les DSP de St-Didier et La Séauve ont connu à une forte augmentation.

M. VALLAT dit qu'il va souhaiter que la voix de la sagesse du Président soit entendue au SEM pour Dunières.

M. MOULIN comprend tout à fait la stratégie d'harmonisation des tarifs d'assainissement portée par la Com Com.

M. DURIEUX explique que pour la partie des habitants qui dépendent du SES (St-Romain et certains villages de Dunières) vont avoir une augmentation de 15% de l'eau. M. POINAS s'étonne de cela ; il va se renseigner.

**Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.**

## ASSAINISSEMENT / GEPU

### PRINCIPES DU TRANSFERT DES RESULTATS ASSAINISSEMENT

M. le Président explique que règlementairement les budgets annexes des Communes vont se clôturer au 31.12.2024. Les Communes vont devoir constater un excédent ou un déficit sur ces budgets annexes. Les Communes n'ont aucune obligation de reversement des excédents ou déficits, il est donné une totale liberté de par la loi. Le souhait du Bureau serait d'avoir un modèle harmonisé entre toutes les Communes et la CC. Le Bureau propose qu'en cas d'excédent, un reversement soit fait de la Commune à la CC. M. Le Président explique que les résultats, ramené à l'habitant, sont assez proches. C'est la même chose qui sera demandé pour l'eau pour le SE de Montregard. Si jamais il y a un déficit, les membres du Bureau seraient plutôt d'accord qu'il n'y ait pas de reversement de la CC vers les Communes. M. Le Président explique que l'excédent ou le déficit de ces budgets n'est qu'un élément parmi beaucoup d'autres sur la qualité du service : emprunts, travaux à faire, rendement...

Il est proposé de faire deux étapes :

- Valider ce principe de transfert de résultats afin de pouvoir construire collectivement les budgets 2025 sur les bases les plus sincères possibles, à la fois à la CC et dans les Communes.
- Délibération officielle au moment des comptes administratifs 2024 avec convention indiquant le montant réel à transférer.

M. le Président explique que ces transferts donneront lieu à des vrais flux financiers avec la possibilité d'échelonner les paiements.

M. MOULIN demande si la totalité des excédents représente une somme importante. M. le Président indique que cela représente environ 285 000 € estimés.

M. MOULIN demande s'il y a beaucoup d'emprunts à reprendre. Il est répondu qu'il y en a environ 30.

**Le Conseil Communautaire approuve le principe du transfert des résultats financiers communaux 2024 des budgets assainissement à la Communauté de Communes (unanimité).**

## DISSOLUTION DU SELL - REPARTITION DU PERSONNEL

Il est expliqué que la dissolution du SELL a déjà été validée précédemment par le Conseil Communautaire. La Préfecture demande de délibérer pour signer une convention actant la répartition du personnel du SELL entre tous ses membres, et de désigner un chef de file chargé de payer les dernières factures du SELL. La structure désignée serait le SE de la Semène. Il devra donc solder les affaires courantes du SELL qui n'aura plus de budget à fin 2024.

M. VALLAT demande qui est le président du SES. M. le Président répond que c'est M. BOMPUIS.

Le Conseil Communautaire approuve la signature de la convention de répartition du personnel du SELL dans le cadre de sa dissolution et désignant comme chef de file le SES pour solder les affaires courantes du SELL (unanimité).

## CONVENTION DE DELEGATION AVEC LES COMMUNES

M. le Président rappelle que 2025 sera une année de transition au niveau de l'entretien courant de l'assainissement (à part les deux STEP qui seront gérées directement par la SPL) et des eaux pluviales. La CC remboursera les Communes selon les heures effectuées : 22 euros pour un agent et 42 euros pour un agent et un engin. Il indique que dans ce cadre, il convient de signer une convention de délégation avec chaque Commune pour le temps passé par les agents techniques municipaux dans la gestion au quotidien de l'assainissement et des eaux pluviales. Il faudra que les Communes notent bien leurs heures.

M. le Président demande ce qu'il se passera si les employés ont besoin de commander du matériel pour la Com Com. Il est précisé qu'une procédure comptable sera à suivre (bon de livraison ou devis selon le montant de la commande ou au moins un coup de téléphone à la responsable « cycle de l'eau » devra être passé). M. JURY demande si les agents communaux pourront prendre directement du matériel en cas d'urgence. Il est précisé que oui sous réserve de faire remonter l'information.

M. MOUNIER demande si la gestion de la STEP de Montfaucon relève de la SPL et si les agents communaux doivent encore faire des astreintes par exemple. Il est précisé que oui. Il demande de qui relève la station de relevage située de l'autre côté du grillage de la STEP. Il est indiqué que si elle sert principalement à la STEP, elle relève de la Com Com. M. SANTY et M. POINAS partagent cet avis. Il sera fait un point avec chaque Commune sur ces points de détail afin de bien déterminer le « qui intervient sur quoi ».

M. JURY soulève la durée du préavis qui est de 3 ans sur le rapport. Il est précisé que c'est une erreur, c'est 3 mois.

Mme DURIEUX soulève que le coût de refacturation des agents techniques municipaux de 22 euros ce n'est pas beaucoup en prenant en compte les salaires chargés, l'essence, le matériel... Il est précisé que cela correspond aux tarifs réels.

Il est ajouté qu'une réunion avec les Communes (élus et agents) se tiendra mercredi matin prochain afin de mettre en œuvre ces conventions de délégation.

Le Conseil Communautaire approuve la signature des conventions de délégation avec les Communes membres afin que ces dernières assument la gestion quotidienne de l'assainissement et des eaux pluviales sur leur territoire (unanimité).

## CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

M. le Président rappelle la nécessité de créer une Société Publique Locale pour gérer l'eau et l'assainissement sur plusieurs Com Com (HPVc, CCLS et CCMVR). Il explique alors le principe de fonctionnement de la SPL. Il détaille les actionnaires de la SPL et le montant du capital à apporter de 500 000 euros au total. HPVc va devoir amener du capital pour la SPL, correspondant à 28 600 euros pour la partie SPANC et l'exploitation de 2 STEP (Dunières et Montfaucon). Il explique que l'apport sera initialement en numéraire, mais qu'il pourra aussi se faire en plus via la répartition des immobilisations du SELL. Il ajoute qu'il va y avoir 13 administrateurs au total et un PDG qui sera rémunéré, à priori, à la même hauteur qu'actuellement le Président du SELL.

M. MOULIN demande si le commissaire aux comptes est indispensable. Il est répondu que oui selon les bureaux d'études. M. MOULIN dit que c'est en fonction du chiffre d'affaires.

Concernant la représentativité du territoire d'HPVc à la SPL, M. le Président indique que les administrateurs proposés à la SPL sont : Gilles JURY - Bernard SOUVIGNET - Pierrick MARCON (SEM) + un représentant de St-Romain (SES) + un représentant d'HPVc pour le SPANC et l'assainissement. Il propose qu'il y ait un élu de Montfaucon qui représente la CC à la SPL ; c'est pour 15 mois, jusqu'à la fin du mandat.

M. MOULIN dit que c'est important qu'il y ait quelqu'un qui connaisse le sujet et qui soit présent.

M. le Président propose à M. MOUNIER de représenter HPVc à la SPL. M. SABY et M. MOUNIER sont d'accord avec cette proposition.

**Le Conseil Communautaire approuve les statuts de la SPL et le représentant d'HPVc à la SPL : M. MOUNIER (unanimité).**

## RESSOURCES HUMAINES

### CREATION DE POSTE - SPANC

M. le Président explique qu'HPVc doit reprendre du Syndicat des Eaux Loire Lignon un agent du SPANC (M. VIALON) afin qu'il soit rattaché à une entité publique pour conserver son statut de fonctionnaire. Il sera mis à disposition de la SPL au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Le Conseil Communautaire approuve la création de poste présentée : adjoint technique à 35 heures (unanimité).**

### REGIME D'ASTREINTES

Il est expliqué dans le cadre de la reprise de M. VIALON, il assurait de nombreuses astreintes. L'idée est donc de mettre en place un régime d'astreintes au niveau de la Com Com qui seront remboursées par la SPL. Les détails des astreintes relèvent du cadre de la loi.

**Le Conseil Communautaire approuve la création d'un régime d'astreintes au niveau de la Communauté de Communes (unanimité).**

## **BUDGET PRIMITIFS 2025**

M. le Président explique que les budgets primitifs 2025 doivent exceptionnellement être votés sans avoir les résultats 2024 et ce, afin de respecter le principe d'unité des budgets : tous les budgets doivent être votés lors de la même séance. Le budget assainissement devant être prêt au 1<sup>er</sup> janvier, il convient de soumettre au vote les 6 budgets d'HPVc ce soir. Il est rappelé que le PLF 2025 n'a pas été voté, que les dotations n'ont pas été publiées, que les résultats sont inconnus, et que, par conséquent, il s'agit d'un budget qui sera à affiner au moment du vote des CFU 2024. Le dialogue budgétaire a été réalisé avec les services, et les remontées ont été faites par chaque directeur/responsable de services. Un des éléments importants à évoquer est peut-être le grand tableau permettant de retracer les remontées en investissement par service.

Il est présenté l'ensemble des budgets primitifs pour les 6 budgets et rappelé qu'il s'agit de soumettre des ouvertures de crédits « aux chapitres ».

M. MOULIN demande si le véhicule de service de la Com Com est électrique. Il est répondu que non.

M. JURY dit qu'il manque l'achat d'une nouvelle nacelle car la nacelle actuelle a plusieurs capteurs en panne. Il est répondu que ce sera ajouté au moment du BS en mars 2025.

Il est rappelé qu'il n'est pas prévu de voter la fiscalité lors de ce budget ; cela se fera en avril 2025.

M. VALLAT remarque une augmentation sensible d'un compte en fonctionnement. Il est précisé qu'il s'agit d'une prévision concernant l'EPAGE et la participation financière de la CC, en lien avec sa compétence GEMAPI, suite aux dommages causés par les inondations d'octobre 2024. M. le Président indique que les montants ne sont pas encore arrêtés, ni les subventions de l'Etat (de 40% à 60% à priori).

Concernant le budget « assainissement », il a été établi de manière très estimative.

M. MOUNIER demande si les emprunts vont être transférés. Il est indiqué que oui sauf pour les emprunts globalisés qui devront faire l'objet d'un remboursement partiel de la CC à la Commune.

M. VALLAT demande ce que recouvre le chapitre 21. Il est précisé que c'est la somme brute de tous les investissements prévus par les Communes en 2024 dans leurs BP.

M. le Président indique qu'il est prévu une ligne de trésorerie d'un million d'euros pour le budget assainissement.

M. DURIEUX demande si une somme ne peut pas être inscrite concernant l'automatisation de l'ensemble des portes d'entrée des maisons médicales car elles ont trop lourdes et de nombreuses personnes s'en plaignent. M. JURY partage ce constat et dit que des devis sont en cours. M. le Président indique que la Com Com pourra plus facilement les financer du fait de la bonne ouverture de plis concernant l'espace des dentistes. Il est précisé qu'une demande de DETR a été faite auprès de l'Etat sur ce projet. M. le Président rappelle que la recherche de dentistes est en cours.

**Le Conseil Communautaire approuve individuellement les 6 budgets primitifs 2025 : budget principal et 5 budgets annexes : ateliers industriels + bâtiments commerciaux + zones d'activités + maisons médicales + assainissement (unanimité).**

## AFFAIRES ECONOMIQUES

### ZA DE LA CHAVANA (RIOTORD)

M. le Président explique qu'il faudrait passer un compromis de vente avec la Scierie Christophe MOUNIER car il est bloqué sur son site actuel. Il voudrait 8 000 m<sup>2</sup> tout de suite et 10 000 m<sup>2</sup> à termes lui seront vendus. Il rappelle que les tarifs ont évolué avec un calcul de prix de vente des terrains en fonction des surfaces utiles (et donc sans les talus) : 20 € HT le m<sup>2</sup> utile à Riotord.

M. VALLAT demande quel lot est concerné. M. le Président répond que c'est le lot n°2.

M. DURIEUX demande si en haut dans le virage il n'y aura pas de difficultés de giration.

M. le Président et M. JURY indiquent que non.

M. VALLAT demande s'il est possible d'avoir un bilan des plateformes restant à vendre sur la Com Com. M. le Président répond qu'on a encore 5 000 m<sup>2</sup> + 3 000 m<sup>2</sup> à Aulagny ; il n'y a que ça à vendre aujourd'hui, après il y aura la Chavana. Il ajoute qu'il y a un petit litige sur Raucoules (Lardons) et Montregard (Aulagny) avec deux compromis signés avec SDRTTP car on n'a pas de nouvelles à ce jour ; les promesses de vente sont d'ailleurs devenues caduques. Il demande aux services de relancer cette entreprise.

M. le Président évoque ensuite les ZA de Ville et Faurie à Dunières où il y a des parcelles achetées à M. DESORME, mais dont l'aménagement est lié à l'achat d'autres terrains auprès des conjoints LARGERON et ROBIN. Il expose que Michel VIAL souhaite acquérir la parcelle qui est adjacente à son bâtiment et qu'il veut faire lui-même les travaux de terrassement. Une réponse sera à lui apporter.

M. le Président ajoute que le PLU de St-Romain est bientôt achevé. M. POINAS espère que tout soit bon pour la ZA de Rullière démarre rapidement. Il explique qu'il y aura un bout d'étude à faire pour la délimitation de zones humides et travailler sur la récupération des eaux pluviales et des eaux d'extinction.

M. VALLAT regrette un manque à gagner pour la Com Com sur les plateformes qui ont été vendues et qui ne sont pas encore construites (notamment à la Chavana à Riotord) ; la collectivité n'a pas les recettes qu'elle pourrait envisager. Il est répondu que des éléments topographiques pour VERMOREL ont été transmis présageant le dépôt prochain d'un permis de construire.

**Le Conseil Communautaire approuve le compromis de vente avec M. Christophe MOUNIER sur l'extension de la ZA de la Chavana à Riotord aux conditions évoquées (unanimité).**

## AFFAIRES FINANCIERES

### FONDS DE CONCOURS « ATTRACTIVITE » ET « VOIRIES » 2022-2024

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle les modalités et les principes de ces deux fonds de concours. Il présente alors les demandes d'acompte de Raucoules et Dunières. Il présente également le tableau récapitulatif et constate que les sommes allouées atteignent 50% des enveloppes initiales.

M. le Président explique que ces montants ne seront pas versés sur 2024 aux Communes à cause de problématiques de fin d'année au niveau de la trésorerie de la Com Com.

**Le Conseil Communautaire approuve le versement à Dunières et à Raucoules des fonds de concours 2024 présentés (unanimité).**

## NOUVEAU DISPOSITIF FONDS DE CONCOURS 2025-2026

M. DURIEUX, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire de renouveler le dispositif de fonds de concours « travaux » de la Com Com. Il propose ainsi de reporter les enveloppes non consommées 2022-2024 sur la période 2025-2026, en y ajoutant les 2/3 de l'ouverture des crédits de fonds de concours 2022-2024, et en conservant les mêmes opérations éligibles qui se regrouperaient sur un seul fonds de concours (fusionnant « attractivité » et « voiries ». M. le Président rappelle à quel point ces fonds de concours sont énormes sur le territoire. Il ajoute que ce serait pertinent d'en laisser jusqu'au fin 2026 afin que les nouveaux élus puissent aussi en attribuer une partie.

**Le Conseil Communautaire approuve le dispositif des fonds de concours 2025-2026 tel que présenté (unanimité).**

## MOTION AMF43 – PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

M. le Président présente la motion de l'AMF 43 au sujet du projet de loi de finances 2025, particulièrement défavorable aux collectivités. Il explique que malgré la censure du gouvernement de M. BARNIER, il paraît important de la maintenir car les jours à venir ne sont pas très heureux pour les finances locales. Il rappelle que 70% des investissements locaux émanent des collectivités locales.

**Le Conseil Communautaire approuve la motion présentée par l'AMF 43 (unanimité).**

## SPORT

### PISCINE (DUNIERES) – RENOVATION ENERGETIQUE

M. JURY, Vice-Président, explique qu'il s'agit d'attribuer les marchés de travaux pour la rénovation de la piscine à Dunières. Il détaille les lots et les attributaires. Pour le lot 2, il propose de valider les deux options : rideaux occultants et portes automatiques.

M. MOUNIER fait remarquer que, pour la porte automatique, ce n'est pas très étanche en matière énergétique, et dit qu'en plus c'est électrique et donc pas très optimal en termes de sécurité. Il demande si les deux portes du sas seront automatiques. M. JURY indique que oui.

M. le Président fait remarquer qu'on a gagné financièrement sur les premiers lots, mais que ça s'équilibre sur les lots suivants, notamment si les options sont retenues.

M. DURIEUX fait remarquer que sur la partie fixe du sas d'entrée, il n'est pas prévu de changer les cadres des menuiseries, mais uniquement les vitrages, et que ça lui paraît étrange.

**Le Conseil Communautaire approuve l'attribution des marchés de travaux liés à la rénovation énergétique de la piscine (unanimité).**

## ENFANCE-JEUNESSE

### CENTRE DE LOISIRS (RIOTORD) – AMENAGEMENT DES EXTERIEURS

M. POINAS, Vice-Président, présente le projet d'aménagement des extérieurs de l'ALSH de Riotord incluant un aménagement de deux cours, une au derrière du bâtiment et une sur le

devant. Il procède à la lecture du plan de financement prévisionnel et des sollicitations possibles en termes de subventions.

Il est précisé que l'objectif est d'être prêt pour l'été 2025.

M. le Président demande si ce projet avec deux cours ne va pas demander plus d'animateurs.

M. POINAS répond que non.

M. le Président demande si c'est un vrai gazon qui sera posé. M. JURY indique que oui.

Mme DURIEUX fait remarquer qu'il manque un peu d'arbres sur les plans présentés. Il est précisé qu'ils ont bien prévus, mais pas dessinés sur le plan.

Mme SOUTRENON rappelle que la cour arrière est par endroit un peu pentue.

Le Conseil Communautaire approuve le projet d'aménagement des extérieurs de l'ALSH à Riotord, ainsi que les demandes de subventions à déposer auprès de la CAF et de l'Etat au titre de la DETR (unanimité).

## ORDURES MENAGERES

### EXTENSION DU SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES

M. le Président explique que le SICTOM Emblavez-Meygal est dissout et qu'en conséquence, il y a plusieurs Communes qui vont devoir intégrer le SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES. Il ajoute qu'il y a eu de nombreuses réunions, avec des problématiques administratives qui sont aujourd'hui réglées. Le SICTOM va reprendre une déchetterie, deux camions et quatre agents.

Le Conseil Communautaire approuve l'extension du périmètre du SICTOM Entre Monts et Vallées, et les nouveaux statuts du SICTOM (unanimité).

## QUESTIONS DIVERSES

### RENCONTRE ELUS-PERSONNEL

M. le Président indique que la prochaine rencontre élus-personnel se tiendra le jeudi 19 décembre à 18h30 à Oumey.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

### VŒUX COMMUNAUTAIRES

M. le Président indique que les vœux de la Com Com sont prévus le vendredi 24 janvier 2025 à 18h30. Suite à des informations d'empêchement de plusieurs élus, la date est déplacée au vendredi 31 janvier 2025. Une invitation officielle sera envoyée à chacun.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

### EAU – SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE - TARIFS 2025

M. POINAS revient sur les discussions intervenues en cours de réunion sur les tarifs de l'eau, et explique qu'il n'y aura pas d'impact pour l'abonné du SES (la part du SELL est supprimée pour être intégrée au prix de l'eau).

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

### ZA DE VILLE ET DE FAURIE (DUNIERES)

M. MOUNIER demande où on en est avec M. LARGERON concernant l'extension de ces zones d'activités. M. le Président explique que c'est toujours dans les mains de l'EPF. M. MOUNIER demande pourquoi ça n'avance pas. Il est répondu qu'il y avait des estimations en attente de calcul sur le montant de l'éviction et que les choses avancent doucement. M. le Président dit qu'il pourrait éventuellement proposer d'autres terrains à M. LARGERON en compensation, sans certitude que ce dernier les accepte.

M. le Président ajoute par ailleurs que la vente de la plate-forme avec VIAL FRERES sur la ZA de Ville n'avance pas non plus, faute d'éléments de l'entreprise. M. POINAS demande si c'est dû à une incertitude de l'entreprise ou à une spéculation. M. GOUY évoque que le contexte économique est assez incertain. M. DURIEUX estime qu'il y a peut-être un peu de spéculation dans ce dossier. M. POINAS estime qu'il faut fixer un délai de réponse à l'entreprise. M. MOULIN pense que l'entreprise n'a pas de réel projet à court terme. M. MOUNIER demande si un permis de construire a été déposé. Il est indiqué que non. M. le Président rappelle que la Com Com a accepté plusieurs conditions de l'entreprise (notamment la réalisation des constructions en plusieurs phases), et qu'il est délicat de mettre un délai de réponse à l'entreprise. M. MOUNIER et Mme MARCON estiment qu'il faut obtenir une réponse de l'entreprise.

Le Conseil Communautaire prend note de ces échanges.

### COMPLEXE SPORTIF (DUNIERES)

M. DURIEUX explique que les travaux de ce projet avancent bien (éclairage récemment réalisé). Les travaux vont être arrêtés à cause de la météo. La déconstruction des bâtiments de l'OPAC prend un peu de temps, il faut voir avec l'OPAC pour accélérer le projet et que cela se fasse sur mars 2025.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

### MICROFOLIES

M. le Président regrette qu'il n'y ait eu que 7 personnes présentés, au lieu de 20 invitées, pour un opéra de Cendrillon projeté à la Bobine à Dunières. La salle était décorée, c'était très bien.

M. DURIEUX dit qu'il faudrait que tout le monde croie à ces micros-folies.

Mme MARCON dit que la communication a péché.

Le Conseil Communautaire prend note de cet échange.

### CYCLONE MAYOTTE

M. VALLAT demande si la Com Com ne pourrait pas faire un geste financier en direction du département de Mayotte.

M. le Président dit qu'il a reçu un mail de l'AMF à ce sujet.

M. MOULIN trouve que ce serait une bonne chose de les aider.

M. VALLAT propose de verser 10 000 €.

M. POINAS estime qu'il faut aider Mayotte, mais qu'à la base, ça doit être à l'Etat d'intervenir et d'anticiper. Il propose de verser 5 000 €.

M. le Président propose aux élus de fixer l'enveloppe qui pourrait être versée à Mayotte. Après un vote à main levée, une majorité des élus approuve un versement de 5 000 €.

Mme DURIEUX dit qu'il y a de plus en plus d'évènements climatiques importants, et que la Com Com ne pourra pas tous les soutenir. M. MOULIN dit qu'on ne peut pas comparer ce qui est advenu à Mayotte, et les récentes inondations sur la Haute-Loire par exemple.

Le Conseil Communautaire approuve le versement d'une aide de 5 000 € à Mayotte pour les soutenir suite à cet évènement climatique catastrophique et charge le Président de décider la structure qui en bénéficiera conformément aux préconisations de l'AMF.

Fin 22h50

Le Président,  
Bernard SOUVIGNET,



Le Secrétaire de Séance,  
Lucien MOUNIER,

